

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

1/11
Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial CONVERGE® 480 HERBICIDE

Code du produit (UVP) 06363156

Numéro de la FDS 102000011665

No. d'Enregistrement PCP 26277

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

2/11

Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Atrazine	1912-24-9	42.6
Ethanediol	107-21-1	6.0

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Il n'existe pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

3/11
Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche
Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent.

Point d'éclair > 100 °C

Température d'auto-inflammabilité > 650 °C / 1202 °F

Limite d'explosivité, inférieure Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure Non applicable

Explosivité Non explosif

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

4/11

Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Atrazine	1912-24-9	5 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Atrazine	1912-24-9	5 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Atrazine (Fraction inhalable.)	1912-24-9	2 mg/m ³ (TWA)	03 2017	CAD MB OEL
Atrazine	1912-24-9	2 mg/m ³ (TWA)	08 2017	CAD ON OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

5/11
Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

(Fraction inhalable.)				
Atrazine	1912-24-9	5 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Atrazine	1912-24-9	10 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Atrazine	1912-24-9	5 mg/m ³ (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Atrazine	1912-24-9	2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Ethanediol	107-21-1	100 mg/m ³ (CEILING)	07 2009	CAD AB OEL
Ethanediol (Vapeur.)	107-21-1	50 ppm (CEILING)	09 2011	CAD BC OEL
Ethanediol (Particule)	107-21-1	20 mg/m ³ (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Ethanediol (Aérosol.)	107-21-1	100 mg/m ³ (CEILING)	09 2011	CAD BC OEL
Ethanediol (Particule)	107-21-1	10 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Ethanediol (Aérosol.)	107-21-1	100 mg/m ³ (CEILING)	03 2011	CAD MB OEL
Ethanediol (Aérosol.)	107-21-1	100 mg/m ³ (CEILING)	11 2010	CAD ON OEL
Ethanediol (Aérosol.)	107-21-1	100 mg/m ³ (CEILING)	05 2009	CAD SK OEL
Ethanediol (Vapeur et brouillard.)	107-21-1	127 mg/m ³ /50 ppm (CEILING)	11 2011	OEL (QUE)
Ethanediol (Vapeur.)	107-21-1	10 ppm (TWA)		OES BCS*
Ethanediol (Aérosol.)	107-21-1	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

6/11

Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc
Etat physique	liquide suspension
Odeur	sans odeur
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4 - 6 (25 °C)
Pression de vapeur	1.9998 hPa / 1.5 mm Hg (20 °C)
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	env. 1.05 g/cm ³ (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	103 °C / 217.4 °F
Point de fusion / congélation	-5 °C / 23 °F
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Energie minimale d'inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 2.5 La valeur fournie concerne la matière active technique atrazine.
Viscosité	260 - 600 mPa.s
Point d'éclair	> 100 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

7/11
Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

Température d'auto-inflammabilité	> 650 °C / 1202 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Non explosif
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles Donnée non disponible

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de :
Vapeurs ou gaz toxiques

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau, Ingestion

Effets immédiats
Œil Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 2.72 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 5,050 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Insignifiantement irritant. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

8/11
Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

ou cutanée

ACGIH

Atrazine	1912-24-9	Group A3
Ethanediol	107-21-1	Group A4

NTP

Aucun(e).

IARC

Atrazine	1912-24-9	Evaluation globale : 3
----------	-----------	------------------------

OSHA

Aucun(e).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Truite) 4.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique atrazine.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 6.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique atrazine.

Biodégradabilité Moyennement/partiellement biodégradable.

Bioaccumulation
Facteur de bioconcentration (FBC): < 500
Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol Modérément mobile dans le sol

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.
Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées.
La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées peut être nocive pour les plantes non-cibles.
Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

9/11
Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

Produit	<p>Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination.</p> <p>Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.</p> <p>Le produit pur ou dilué prêt à l'emploi ainsi que l'eau de rinçage qui ne peut être utilisé suivant les instructions figurant sur l'étiquette peut être jeté sur place ou dans un centre de déchets agréé.</p> <p>Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.</p>
Emballages contaminés	<p>Récipients à rincer 3 fois.</p> <p>Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.</p> <p>Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion.</p> <p>En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.</p> <p>Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.</p>

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ATRAZINE)

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ATRAZINE SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ATRAZINE SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

10/11

Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 26277

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CONVERGE® 480 HERBICIDE

Version 2.0 / CDN
102000011665

11/11

Date de révision: 12/07/2018
Date d'impression: 06/17/2019

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 12/07/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.